

Les bailleurs s'engagent dans des opérations de réhabilitation de leurs résidences, à l'image de Batigère, engagé sur deux fronts à la Sourderie.

La performance thermique des bâtiments et l'amélioration du cadre de vie des locataires ont été, et sont encore à l'ordre du jour pour de nombreuses résidences sociales à Montigny, pour lesquelles les bailleurs gestionnaires bénéficient de subventions étatiques. Ainsi en est-il notamment pour le chantier en cours de lancement à la résidence Kessel (40 logements), située le long du boulevard du même nom et gérée par le bailleur Batigère. Les résidents ont été conviés en fin d'année à une réunion d'information pour les renseigner sur la teneur des aménagements dont ils vont bénéficier. Les aménagements opérés et conduits par le cabinet Valentino Architecte viseront notamment à remplacer les menuiseries



extérieures et les portes palières et de halls, à la pose de garde-corps ou encore à la création d'un local encombrants. L'objectif en termes de performance énergétique est de passer de F à D.



Le bailleur Batigère se lance dans une réhabilitation thermique de sa résidence Kessel, en bordure du boulevard du même nom à la Sourderie, qui se poursuivra sur 18 mois.



La résidence Descartes va changer de couleurs



Une projection (non contractuelle) réalisée par le cabinet HB Architecte, de l'avenir de la résidence Descartes, sur le secteur sud de la Sourderie, après d'importants travaux de réfection.

À la Sourderie encore, d'autres grandes manœuvres sont annoncées à la résidence Descartes pour une réhabilitation globale.

La résidence Descartes, dont les 197 logements ont été édifiés en 1981, sur le secteur Sud du quartier de la Sourderie, s'apprête également à accueillir une série de grands travaux, dès que la phase d'instruction du permis aura été conduite. L'objectif du chantier est de passer de D à C en termes de performance énergétique, via :

- l'amélioration de la performance thermique des logements et la réduction des charges locatives.
- L'amélioration du cadre de vie de la résidence.
- L'embellissement de la résidence et de ses équipements collectifs.

Dans les logements, il sera notamment procédé à la mise en sécurité électrique, aux remplacements des robinetteries et des toilettes.

Dans les parties communes sont prévus en particulier la réfection des cages d'escalier, le remplacement des portes des halls, des boîtes aux lettres, de l'interphonie, la pose d'éclairage à détection et le remplacement des contrôles d'accès. Par ailleurs, une chaufferie collective sera créée et la VMC améliorée.